Les fouilles

Autor(en): **Cart, William**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de l'Association Pro Aventico**

Band (Jahr): **2 (1888)**

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-237095

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LES FOUILLES

En terminant notre premier rapport nous étions restés en présence d'une énigme dont nous devions avouer ne pas posséder la clef. Nous avions devant nous un cimetière antique ; les objets qui s'y trouvaient pêle-mêle attestaient l'existence de sépultures chrétiennes et païennes; quelques-uns étaient caractérisés par des symboles ou par des expressions qui ne laissaient aucune incertitude sur la confession du défunt, pour d'autres il était difficile de trancher la question. Nous nous demandions comment il pouvait se faire qu'on trouvât, sur le même emplacement, des restes provenant d'adeptes des deux religions rivales qui, vers la fin de l'empire romain, se disputaient les âmes. Les fouilles de l'année écoulée n'ont pas apporté, il faut en convenir, une réponse absolument satisfaisante et définitive à la question que nous nous posions, mais au moins elles ont fait entrevoir, quoique de bien loin, une possibilité de résoudre le problème.

Dès le mois de novembre 1887, nos ouvriers ont repris, là où ils s'étaient arrêtés au printemps, l'exploration des Prés-Donnes, à l'est de la route allant à Payerne. Ils creusèrent tranchée après tranchée, et partis du pré situé au nord de la fabrique de lait condensé, ils se rapprochèrent peu à peu de la ville. Pendant quatre jours les travaux furent infructueux : on n'amenait que des débris d'urnes ou de marbre gros comme le poing. Le cinquième jour, on rencontra un mur, orienté de l'est à l'ouest, perpendiculairement au ruisseau ou à la voie romaine. M. Caspari n'a pas songé un instant qu'il pût ne pas être antique, M. Rosset déclare sans hésitation que matériaux et appareil en sont romains[1]. Ce mur, en

[1] Je n'ai pas vu moi-même ce mur, trouvé à un moment de l'année où il m'était impossible de me rendre à Avenches ; du reste il n'y a aucune raison pour douter des

cailloux et en pierres jaunes, construit sur pilotis parce que le sous-sol est un sable humide et mouvant, avait 13 m. 50 de long et $0^{m}60$ de large, sans angle. Aucune construction ne s'y adossait, ni colonnes d'applique, ni niches. Du côté du sud il y avait un léger coude, semble-t-il ; cependant on n'a pas pu constater de mur en équerre, mais seulement quelques traces de matériaux. Ce mur ne paraît donc pas avoir été destiné à enclore un terrain ; c'était peut-être un mur de séparation, de même qu'un autre plus voisin de l'usine. Une fois cette idée admise, nous pouvons supposer qu'ils devaient marquer la limite entre les emplacements appartenant à diverses corporations, ou collèges funéraires, selon l'usage répandu dans l'empire romain.

Au delà du « mur sur pilotis, » en se rapprochant de la ville, se remarque une dépression de terrain, appelée vulgairement la Grande Bassière. Entre le mur et la dépression, ont été trouvées plusieurs fosses, orientées assez régulièrement, avec des squelettes et des crânes que M. Caspari estimait être germains plutôt que romains ; aussi arriva-t-il, presque du premier jet, à une explication que nous reproduisons, en faisant, bien entendu, toutes nos réserves, comme exemple de la fougue d'imagination qui caractérisait notre regretté collègue. « Au-dessus de la couche romaine, quelquefois mélangés avec elle, se trouvent tout le long de la Grande-

renseignements fournis par nos collaborateurs, fort experts dans la matière. A Avenches l'habitude locale veut qu'on enlève tous les matériaux de construction qui se trouvent dans les terrains fouillés. C'est excellent pour l'agriculture, mais déplorable pour l'archéologie. Quand on peut, comme cela a toujours eu lieu pour les travaux exécutés *Pro Aventico*, faire lever le plan des maçonneries au fur et à mesure qu'elles se découvrent, il n'y a que demi malheur. Mais comment, une fois les tranchées comblées, juger des bâtiments trouvés sous terre, et détruits immédiatement sans avoir été dessinés ? Or, c'est ainsi qu'on a procédé dans la plupart des cas, et cela depuis des siècles. Depuis nombre d'années, il est vrai, M. Rosset s'est imposé la tâche méritoire de lever le plan des constructions dont la découverte parvient à sa connaissance. Toutefois ce n'est là qu'un effort individuel, digne de tout éloge, mais qui ne change rien à la question elle-même, quant au fond. Le moyen de parer radicalement au mal serait d'interdire de sortir du sol des pierres antiques sans en avoir obtenu l'autorisation. A l'époque bernoise, les fouilles privées étaient subordonnées à un contrôle ; en 1825, sur les instances de M. De Dompierre, conservateur des antiquités, il fut décidé en principe de faire un relevé officiel de l'emplacement exact de toutes les fouilles, ainsi que de leur résultat ; mais l'exécution échoua par suite de certaines rivalités de commune à commune. Il ne serait pas difficile, croyons-nous, d'organiser, au nom de l'Etat, cette surveillance officielle.

Bassière des ossements non calcinés, provenant certainement des morts enfouis à la dernière époque romaine, lors du siège de la ville. Nous avons bien trouvé quarante à cinquante (?) crânes, au front bas et large, à la partie postérieure largement développée, aux dents complètes, toutes blanches et vigoureuses, remarquables mâchoires en état de broyer des cailloux ! »

« La Grande-Bassière, cette forte dépression de terrain qui traverse les Prés-Donnes à peu près par le milieu, n'est donc qu'un retranchement ancien, un ancien fossé de défense creusé pour défendre encore en dernier lieu le point le plus vulnérable de la ville ! Par les Prés-Donnes on pouvait arriver facilement aux remparts, sans monter ; voilà pourquoi les Helvétiens ont établi là un retranchement, dans le cimetière même, en rejetant la terre au delà de la Grande-Bassière, ce qui explique la profondeur de la couche romaine et les nombreux squelettes couchés dans ce terrain. On s'est donc battu dans le cimetière romain, le long de la voie romaine, près de la principale porte d'Aventicum. C'est par là que les barbares sont entrés, se dit-on, en voyant la configuration du terrain ; voilà pourquoi les monuments ont été brisés, et pourquoi tout a été ravagé. »

Nous n'avons pas voulu priver nos lecteurs de cette dramatique narration. Cependant il ne faudrait pas perdre de vue que ce n'est là qu'une hypothèse, demandant à être contrôlée par les faits.

En attendant des fouilles ultérieures, qui jetteront peut-être quelque lumière sur divers points encore obscurs, voici comment les faits jusqu'ici constatés ont été résumés par M. Eug. Secretan, à la fin d'un exposé présenté à la Société suisse d'histoire, réunie à Morat le 13 septembre 1888. Notre collègue ayant pu suivre sur le terrain, le plan en mains, les explications du contrôleur des fouilles, mieux vaudra citer textuellement ses notes :

« En aval de l'usine (décembre 1885), ossements d'hommes et d'animaux ; rares débris de verre bleuâtre, mais pas trace d'urnes cinéraires. — En amont de l'usine (1886), entre celle-ci et le premier mur (en rose sur le plan), sépultures par incinération, avec beaucoup d'ossements de grands animaux domestiques (cheval, bœuf, bouc, etc.) ; quelques débris de cer-

cueils en chêne. — Entre les deux murs (en rose sur le plan), mêmes particularités, mais sépultures plus près de la surface, sans monuments ni inscriptions, et toujours avec ossements d'animaux. Les urnes cinéraires sont groupées, mais irrégulièrement, et séparées par d'assez grands intervalles. Au delà du « mur sur pilotis, » la scène change brusquement (1887). Les ossements d'animaux cessent. Le long du ruisseau, donc tout près de l'ancienne voie romaine, sont apparues des fosses, orientées assez régulièrement au dire de M. Rosset, le contrôleur des fouilles, et contenant des squelettes, ainsi que quelques boîtes osseuses, vigoureusement constituées. Puis dans la même région, plus éloignés de la voie romaine, des groupes d'urnes cinéraires ; mais ici les fouilles ont été trop clairsemées pour pouvoir affirmer autre chose que la coexistence, entre le mur sur pilotis et la Grande Bassière, des deux systèmes de sépulture, par inhumation et par incinération.

» Au delà de la dépression déjà mentionnée (1888), les sépultures semblent cesser à mesure qu'on se rapproche de la ville. A peu près parallèlement à l'ancienne voie romaine, existait un mur, flanqué de distance en distance de piliers assez grossiers et fort endommagés. Malheureusement ce mur n'est pas marqué sur le plan. Tout près de la limite actuelle des Prés-Donnes, du côté de la ville, les fouilles ont constaté un amoncellement de poteries brisées, sans trace de sépulture. Enfin, à l'extrême limite de cette région, un petit massif quadrangulaire de maçonnerie, visible sur le plan, et qui paraît également sans rapport aucun avec les sépultures.

» En somme, à côté de bien des difficultés encore à tirer au clair, si possible, par de nouvelles fouilles, deux points paraissent se dégager nettement. Les ossements d'animaux sont trop nombreux, trop mélangés aux sépultures romaines pour ne pas indiquer une immolation intentionnelle. Mais quand ces ossements viennent à manquer, faut-il y voir, à Avenches, un indice de sépulture chrétienne ? C'est possible, probable même.

» En outre, la présence d'au moins deux murs de séparation, analogues et semblablement orientés, conduit à penser qu'ils ont séparé les sépultures de corporations ou de confréries différentes, selon l'usage de l'empire. La fréquence et l'importance de ces associations ou collèges funéraires, surtout dès le IIe siècle, ont été signalées déjà par Mommsen, et plus récemment par M. Gaston Boissier dans sa *Religion romaine d'Auguste aux Antonins* (II, 306-342). Après quoi, rien ne s'oppose à ce que des différences de foi religieuse se soient abritées sous celles des collèges funéraires, à Avenches comme ailleurs.

» Il faut donc le répéter : la nécropole de l'ouest ne nous a pas encore livré ses secrets. »

Nous n'avons pas eu la chance, comme l'an dernier, de rencontrer de belles inscriptions. Nous fouillions, qu'on ne l'oublie pas, dans un tas de décombres. Ce qui en a été extrait est peu considérable. En fait d'objets restés intacts, voici les plus importants : un chien en terre, assis, le museau pointu et les oreilles droites, la clochette au cou. Cette petite statuette rappelle tout à fait les chiens au type accentué, connus sous le nom de molosses. Une ampoule et une fiole au long goulot, en verre ; une cruche à une anse, ventrue ; un vase à côtes, un biberon, une agrafe en bronze, enfin un bon nombre d'urnes et de vases divers.

D'autres objets ont été trouvés brisés : une statuette de femme en terre blanche ; la main droite retient la chevelure, la gauche se laisse aller mollement sur le flanc ; une draperie pend le long du corps nu. Le tout en très mauvais état. Une poule, un pigeon (?) en terre cuite, évidemment des jouets d'enfant. Enfin un morceau de vase en terre avec une antilope en relief et quelques monnaies en bronze méconnaissables.

Nous relevons les marques de potier suivantes :

OFRONTN	ATALIS (Natalis ? Vitalis ?)
OFCALVI	STR |||||
IOCIRNI	OFPAF
VITA	OFRON

WILLIAM CART.